

**LE BLOCAGE EVOQUE PAR LA MINISTRE FEDERALE
DE LA SANTE AUTOUR DU PLAN ALCOOL**

DE MME MAGALI PLOVIE

**A MME CECILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE
DE LA SANTE**

Mme Cécile Jodogne, ministre.- J'ai pris connaissance des déclarations de Mme De Block le week-end dernier. J'ai été sidérée par sa mauvaise foi, quand elle a pris comme exemple le Plan alcool pour refédéraliser les matières de santé. La dernière mise à l'ordre du jour du Plan alcool date de l'automne 2016. En octobre 2016, nous avons demandé qu'il soit rediscuté en mars 2017, et c'est Mme De Block elle-même qui a retiré ce point de l'ordre du jour en dernière minute, prétendant ensuite dans la presse qu'elle seule prenait des mesures.

Les entités fédérées, dont la Commission communautaire française, investissent beaucoup dans la prévention, l'accompagnement et les soins pour lutter contre la consommation excessive d'alcool. Par ailleurs, nous avons répété, toutes entités confondues, qu'il fallait certes travailler sur la prévention et la promotion, pour diminuer la demande, mais aussi sur l'offre. C'est ce que disent toutes les organisations qui s'occupent de santé, à commencer par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Et c'est là que le bât blesse, car l'État fédéral n'a pas voulu aller plus loin dans les mesures en la matière : interdiction de vente le long des autoroutes, clarification

de la loi interdisant la vente aux moins de 16 ans ou aux moins de 17 ans... Le Gouvernement fédéral est très frileux, et pas seulement Mme De Block : les ministres de l'Économie et de la Justice étaient surtout concernés, puisque des mesures devaient être prises en matière de publicité.

Toutes les entités fédérées ont déploré une pareille attitude. Cet échec n'a cependant pas empêché la Commission communautaire française de poursuivre et de renforcer son action en matière de prévention. La prévention et la réduction des risques liés à la consommation excessive d'alcool sont bien inscrites dans le Plan stratégique de promotion de la santé.

Je citerai trois projets concrets :

- le réseau Jeunes, alcool & société, un projet de l'asbl Univers santé désigné pour trois ans dans le cadre du Plan stratégique de promotion de la santé ;
- la recherche-action Alcool en milieu étudiant, qui est pérennisée dans le cadre du programme Modus Vivendi, également acteur pour trois ans, plus deux si l'évaluation est favorable ;
- le soutien à l'asbl Promo Santé & Médecine Générale pour sensibiliser et intégrer davantage la promotion de la santé dans la pratique des médecins généralistes, particulièrement en matière de consommation d'alcool.

Il est vraiment dommage que Mme De Block ait utilisé cet exemple. Certes, nous pourrions éventuellement discuter de la nécessité de refédéraliser certaines choses dans le domaine de la santé, mais c'est un autre sujet.